

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-14

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

5.4 – Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2122-10 selon lequel le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle,

Considérant que Messieurs Grégoire PACCOU et Simon ROELS, Mesdames Elodie SOUTIER, Noémie VEROVE, Juliette PAILLARD, Amélie FOURNIER, Sandrine ENGRAND et Virginie LEFEBVRE sont fonctionnaires titulaires de la commune,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etat Civil est accordée, pour la durée du mandat, à Messieurs Grégoire PACCOU et Simon ROELS, Mesdames Elodie SOUTIER, Noémie VEROVE, Juliette PAILLARD, Amélie FOURNIER, Sandrine ENGRAND et Virginie LEFEBVRE fonctionnaires titulaires de la commune en application des dispositions de l'article R.2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront les seuls nom et signature du fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque,
- Transmis au Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES le 20 mars 2026
Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le 23 MARS 2026

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 MARS 2026